

# crescendo

LE JOURNAL DE LA SANTÉ ET  
DE LA SÉCURITÉ EN ENTREPRISE  
ÉDITÉ PAR LA CARSAT RHÔNE-ALPES

## Editorial

**R**hône-Alpes constitue la seconde région française de logistique, les principaux bassins d'emplois rhônalpins étant concentrés sur le Nord-Isère (quatrième pôle européen), le Grand-Lyon, la plaine de l'Ain et la vallée du Rhône.

Située entre l'approvisionnement des fournisseurs et la livraison des clients, l'activité de logistique est assujettie à un accroissement des tensions et une diminution des temps de réalisation de la prestation. De plus, afin de répondre aux évolutions de la demande (e-commerce, drive...), la filière doit en permanence s'adapter. Pour cela, elle investit fortement dans de nouvelles technologies (systèmes à reconnaissance vocale...) et met en place des organisations visant à rationaliser le travail (lean logistique).

Dans ce contexte, on observe une sinistralité préoccupante : un salarié sur dix est victime d'un accident de travail avec arrêt, immobilisant 3% des effectifs sur l'année. Les manutentions manuelles sont à l'origine de 50% de ces accidents et 90% des maladies professionnelles, les préparateurs de commandes étant particulièrement touchés. Outre un absentéisme important, la profession rencontre des difficultés de recrutement liées à la pénibilité du travail et la précarité des emplois. Cette activité est l'une de celle qui emploie le plus de salariés intérimaires.

C'est pourquoi la Carsat Rhône-Alpes a retenu le secteur de la logistique dans ses orientations stratégiques. Trois axes de travail ont été identifiés : Renforcer les compétences de la profession en matière de santé et sécurité au travail, améliorer les conditions de travail des préparateurs de commandes et intégrer la prévention des risques dès la conception des plates-formes logistiques.

Les articles qui suivent sont issus de reportages dans des établissements de la logistique.

Cependant de multiples entreprises de production ou commerce intègrent des activités d'entreposage. Ce dossier pourra ainsi particulièrement intéresser la plupart de nos lecteurs.

**Jérôme Chardeyron**

Directeur des Risques Professionnels  
et de la Santé au Travail de la Carsat Rhône-Alpes



N°32 MARS 2012

- 2 **TARIFICATION**  
L'enjeu du classement
- 3 **LOGISTIQUE**  
L'idée logistique pour cercler les palettes
- 4 **D'une pierre, 3 coups !**  
Le cluster Rhône-Alpes
- 5 **Protéger les ressources humaines**  
Le Pil'es
- 6 **BTP**  
Une grue pour faire monter la motivation  
L'effet ricochet
- 7 **LÉGISLATION**  
Décrets, arrêtés,  
  
recommandations
- 8 **RAPID'INFO**  
Documentation  
En bref  
Agenda

Crescendo est édité par la Caisse d'assurance-retraite et de la santé au travail. Rhône-Alpes  
Direction des Risques Professionnels  
et de la Santé au Travail  
26, rue d'Aubigny - 69436 Lyon cedex 03  
Tél. 04 72 91 96 96  
E-mail : [preventionrp@carsat-ra.fr](mailto:preventionrp@carsat-ra.fr)  
[www.carsat-ra.fr](http://www.carsat-ra.fr)

SECURITE SOCIALE  
 **l'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS**  
Rhône-Alpes

## L'enjeu du classement

**Le classement AT/MP\* impacte plus de 90 % des taux notifiés aux établissements rhônalpins.**

**L**e taux de cotisation AT/MP calculé par la Carsat tient compte du risque engendré par l'activité des salariés de l'établissement. Le service Tarification doit donc procéder au classement de l'établissement.

Mireille Sequeira, responsable formation du Service Tarification, forme les techniciens qui gèrent les 227 508 taux des établissements de Rhône-Alpes. Elle nous explique les principes du classement.

### A quoi sert le classement AT/MP ?

Pour couvrir le risque AT/MP des salariés, nous devons analyser l'activité réelle des salariés de chaque établissement et choisir le "code risque" le plus adapté.

Notre technicien se réfère à un barème propre à la Sécurité sociale, publié au Journal Officiel (JO). A ce code risque de l'activité, correspond chaque année un taux de cotisation AT/MP.

Ce classement est également déterminant pour le droit à certaines aides destinées à favoriser les investissements en Prévention.

### Ce barème est-il lié à la nomenclature NAF des codes APE de l'INSEE ?

Il présente certaines similitudes mais son objectif est différent.



Mireille Sequeira, responsable formation du service Tarification

L'INSEE détermine l'activité économique de l'établissement. Le code risque AT/MP est fonction des risques professionnels réels des salariés de l'établissement.

### Le code risque retenu remet-il en cause la convention collective de l'entreprise ?

En aucune manière.

### Le taux AT/MP est-il dépendant de la sinistralité effective de l'établissement ?

Oui, mais plus ou moins directement selon la taille de l'entreprise. Les entreprises de plus de 150 salariés verront leur taux AT/MP directement calculé en fonction de leur sinistralité, c'est la Tarification "individuelle".

Celles de moins de 20 salariés seront notifiées en taux « collectif » c'est-à-dire calculé nationalement avec toutes les entreprises ayant le même code risque, d'où l'importance du classement.

Pour les entreprises de 20 à 150 salariés, la part de taux collectif diminue progressivement lorsque leur taille augmente.

### Mais comment est calculé ce taux collectif ?

Pour chacun des 631 codes risques du Barème, un rapport est fait entre le coût engendré par les AT et MP de tous les établissements classés sous le même code risque, et leurs masses salariales. Cette analyse est réalisée nationalement sur 3 exercices. Les taux résultant de ces calculs sont validés par les partenaires sociaux et font l'objet d'un arrêté annuel, publié au J.O.

### Le classement est donc un élément clé pour déterminer la valeur du taux. Quelle est votre source d'informations ?

Lors de ses démarches déclaratives auprès du CFE\*, l'entreprise décrit globalement son activité. Nos techniciens doivent néanmoins souvent la requestionner, par téléphone, courrier ou mail pour préciser l'activité réelle des salariés. Dans les cas complexes, l'un de nos inspecteurs assermentés peut même se rendre au sein de l'entreprise.

### Quel classement sera retenu en cas de pluriactivité ?

Un seul code risque peut être attribué par établissement. Si les salariés ne sont pas polyvalents, le classement sera réalisé en fonction de l'effectif principal. En cas de polyvalence, nous affecterons le risque ayant le taux le plus élevé.

### Cette règle est-elle la même dans tous les secteurs ?

Des aménagements législatifs sont prévus pour certains secteurs d'activités : dans le BTP, plusieurs codes risques peuvent cohabiter au sein d'un même établissement, et un seul taux est calculé pour l'ensemble des établissements de même activité. Les artistes, sportifs, travailleurs à domiciles, VRP et certains contrats aidés constituent également des cas particuliers.

### Comment l'employeur a-t-il connaissance de son classement ?

Le code risque et son libellé sont inscrits sur la notification de taux. Ces éléments sont aussi consultables à tout moment sur [www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr), rubrique "compte AT/MP".

Ce classement ayant un impact financier important, je conseille aux entreprises de vérifier régulièrement que leur activité réelle correspond bien au libellé du risque mentionné.

Je rappelle également que les textes obligent les entreprises à nous faire part de toute évolution d'activité susceptible d'aggraver ou de minorer le risque encouru par les salariés.

\* AT : accident du travail

MP : maladie professionnelle

CFE : centre de formalité des entreprises

**En savoir +**

[http://www.carsat-ra.fr/entreprise/tarification/cadre\\_bareme/cadre\\_bareme.htm](http://www.carsat-ra.fr/entreprise/tarification/cadre_bareme/cadre_bareme.htm)

<http://www.ameli.fr/employeurs/vos-cotisations>

<http://www.pepps.fr>

Joindre le service Tarification : [contactstarification@carsat-ra.fr](mailto:contactstarification@carsat-ra.fr)

# L'idée logistique pour cercler les palettes

Que se disent 2 responsables d'entrepôt quand ils se croisent en formation management à la sécurité au travail ? Ils parlent "cerclage des palettes". D'un côté, il y a un responsable de Bricomarché, de l'autre un responsable d'ID Logistics. Des problématiques similaires : un grand nombre de palettes préparées quotidiennement, des colis volumineux... La différence entre les deux ? Intermarché utilise l'Ergopack.

Il s'agit d'un appareil de cerclage automatique. Son avantage, outre sa mobilité, est qu'il peut opérer à grande hauteur, puisqu'il peut servir à coliser des portes laissées à la verticale, par exemple. Le principe est simple : on positionne l'appareil devant la palette, on appuie sur un bouton, cela lance le bras articulé qui guide le feuillard (ruban résistant en plastique). Quand ce dernier a parcouru la distance nécessaire (voir notre photo), le bras se replie pour retomber dans la main du préparateur, qui n'a plus qu'à tendre et sceller. Terminés les nombreux tours de palette pour récupérer le feuillard de part et d'autre, "c'est magique", commente Vincent Rubaudo, le responsable du site ID Logistics de Valence. Et redoutablement efficace, puisqu'à l'ambition de réduire grandement les postures difficiles s'est ajouté un gain de temps remarquable (50 %). La qualité n'est pas en reste puisque l'appareil permet d'harmoniser le cerclage : quelle que soit la personne qui opère, la tension est identique.

Thierry Verguethen, préparateur de commandes : "avant, je perdais beaucoup de temps malgré certaines astuces. J'ai connu tous les systèmes pour cercler les palettes, celui-ci est de loin le plus rapide et le moins fatigant".



"L'échange des pratiques est l'un des buts de notre formation, explique Philippe Morand, technicien-conseil à la Carsat Rhône-Alpes. Cette fois, le résultat est exemplaire".

"Nous ambitionnons de faire baisser significativement le nombre d'accidents sur notre site. Nous manipulons des produits de l'univers du bricolage volumineux ou lourds. Avec l'Ergopack, la réponse est optimale. Nous possédons 2 appareils qui fonctionnent en 3X8 et il n'est pas question de revenir en arrière", affirme Vincent Rubaudo.

Côté maintenance, la machine possède peu d'électronique, les maillons sont interchangeables par le client lui-même et seules les pièces lourdes nécessitent l'envoi de l'engin chez le fabricant.

Un Ergopack vaut environ dix mille euros selon les options. "Nous pensons l'amortir en 3 ans" dit Vincent Rubaudo, mais finalement une seule année suffit !".



## Documentation logistique

### Documents téléchargeables sur le site [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

- Entrepôt du commerce et de la grande distribution. Guide pour la prévention des risques du métier de préparateur de commandes INRS, 2009. ED 6039
- Préparation de commandes guidée par reconnaissance vocale. INRS, 2009. ED 135. Fiche pratique de sécurité
- L'entreposage frigorifique. Repères en prévention pour la conception des lieux et des situations de travail INRS, 2007. ED 966.
- Les rayonnages métalliques. INRS, 2001. ED 771.
- Créer ou aménager une plateforme logistique. INRS, 2001. ED 94.

### Documents téléchargeables sur le site [www.cramif.fr](http://www.cramif.fr)

Les MémoPrev préparateur de commandes dans la logistique :

- conception des espaces de stockage, 2008. DTE 22-1.
- conception des emballages 2008. DTE 22-2.
- filmage des palettes, 2008. DTE 22-3.
- manutention des palettes bois, 2008. DTE 22-4.
- hauteur des palettes 2008. DTE 22-5.
- matériel mobile et de mise à hauteur, 2008. DTE 22-6.
- matériel de mise à hauteur pour poste fixe, 2008. DTE 22-7.

## D'une pierre, 3 coups !

L'ingéniosité des préparateurs, un service technique volontaire, une animation sécurité à l'écoute, une direction prête à investir, voilà le cocktail inventif destiné à améliorer les conditions de travail à Saint-Bonnet-les-Oules (42).

De quoi s'agit-il ? Une plateforme logistique, celle d'Easydis, Groupe Casino. Sa capacité d'accueil initiale de 5 000 références évolue très vite à 6, 7 voire 8 000 références. "Pour faire face, dit Pierre-Marie Fron, responsable d'exploitation, nous avons commencé par multiplier les demi-niveaux de stockage". Problème : pour atteindre le fond d'une palette, l'espace est restreint et la position trop souvent douloureuse, notamment pour le dos. Comme à l'habitude sur le site, les plaintes



ou les accidents du travail font l'objet d'une réflexion commune. Préparateurs et services support planchent alors et aboutissent à une solution qui fait désormais l'unanimité. Elle concerne les références sans date de péremption, de petite taille et à faible rotation, et repose sur le recyclage des rolls (support de préparation). "En partie haute, nous avons recyclé des ridelles pour constituer 4 casiers dont la profondeur n'excède pas la longueur d'un bras, explique Christian Giraudon, chef de secteur préparation. Pour le stockage au niveau du sol, l'inspiration a été plus grande encore puisque des chariots à 3 roues (2 à l'arrière et 1 à l'avant) ont été conçus spécialement par l'équipe technique."

Depuis quelques mois, à chaque opération de picking (prise en main du produit en commande), l'opérateur a la possibilité de sortir le casier de son espace pour prendre le produit souhaité. Toujours pour faciliter la préhension, une planche inclinée a été installée au fond du casier, son but est de favoriser la mise en avant, par gravité.

L'opération aura finalement coûté essentiellement du temps et un faible investissement financier pour l'achat de 600 roulettes.

Enfin, dans le cadre de l'amélioration continue, un câble sera prochainement installé juste derrière les casiers pour stopper leur course et éviter ainsi qu'ils ne poussent ceux de la rangée suivante.

Oui, l'opération a eu des bienfaits sur les conditions de travail et la santé. Elle a aussi profité à l'organisation, car le même espace accueille maintenant 8 références au lieu de 6 auparavant. Mieux, elle va s'étendre : d'autres plates-formes du Groupe expérimentent le système et devraient vraisemblablement l'adopter.

Santé, organisation, généralisation, voilà ce qui s'appelle faire d'une pierre, 3 coups !

Chariot à 3 roues avec plan incliné.

Jean-Jacques Bucci, préparateur : "Je n'aimerais pas revenir en arrière, c'est beaucoup plus facile et moins fatigant avec le nouveau système".



© Carsat Rhône-Alpes



© Carsat Rhône-Alpes

Christian Giraudon, Pierre-Marie Fron et Géraldine Colavitti, chargée de prévention : "Une vingtaine de préparateurs sont concernés, leur ressenti est à 100% positif. Ce système devrait intéresser tous ceux qui oeuvrent dans la logistique".

### Le Cluster Logistique Rhône-Alpes

Le Cluster Logistique Rhône-Alpes regroupe des entreprises, des collectivités, des associations, des pôles spécialisés et des organismes de formation-recherche.

Il a, entre autres, pour objectif de favoriser l'innovation à l'intérieur de la fonction logistique. Dans ce cadre, a été initialisé en 2011 un programme « Prévention des risques professionnels et organisation du travail ». Une trentaine de personnes participent à ce projet, co-piloté par la société Easydis, l'IUT Lumière Lyon 2 et la Carsat Rhône-Alpes.

Les échanges ont permis de dégager 3 thématiques prioritaires :

- Le déchargement des containers
  - Le picking dans les racks
  - Le contenu du travail en lien avec les systèmes d'information
- 2012 sera l'occasion d'expérimenter des pistes de progrès, qui seront ensuite valorisées au sein de la profession.

[www.clusterlogistique-ra.com](http://www.clusterlogistique-ra.com)

# Logistique : protéger les ressources humaines

**"Dans la logistique, les ressources humaines sont essentielles, on ne peut pas imaginer le maintien et le développement de notre activité sans améliorer les conditions de travail".** Ludovic Guillon, Directeur logistique de YUSEN Logistics à Saint Quentin Fallavier, justifie ainsi son engagement avec les partenaires sociaux de l'entreprise (RH, CHSCT) dans la formation-action réalisée par le PIL'es\* en 2011.

## YUSEN Logistics France

55000 m<sup>2</sup> d'entrepôt  
250 salariés  
Entreposage / fret aérien  
et maritime/ transport  
national et international.

*"Cette formation basée sur la conduite de projets nous a permis, en particulier grâce aux échanges entre entreprises, d'imaginer de nouvelles façons de travailler",* reprend Wajdi Kridan, technicien process, un des 4 participants de YUSEN à cette formation.



© Carsat Rhône-Alpes

## Quelques exemples...

Pour éviter d'avoir à se glisser sous les racks pour aller chercher les cartons situés au fond des palettes, une équipe a mis au point une sangle à crochets (voir photo) qui permet de faire glisser les cartons en bordure d'allée pour améliorer leur préhension.

Après discussion avec un client, des bidons de 20 litres manipulés à la main sont maintenant remplacés par des fûts qui eux sont manipulés au chariot élévateur.

*"Plus du quart de nos colis pèsent aux moins 25 kg. Pour éviter le déplacement des colis pour lire les étiquettes de stockage au moment du picking, celles-ci sont maintenant systématiquement placées*

*à côté des étiquettes de réception, à l'avant de palettes, signale Fernando Pereira, manager. Pour arriver à cela, nous avons dû associer les équipes de réception."*

D'autres améliorations sont en cours d'étude, notamment l'utilisation d'un bras préhenseur fixé sur un chariot élévateur pour le picking des colis dans les racks. La difficulté réside dans la capacité du manipulateur à reproduire le geste de l'opérateur : faire glisser le colis plutôt que le soulever.

*"Avec le vieillissement de nos populations, tient à souligner Ludovic Guillon, il est indispensable d'imaginer des améliorations techniques, mais elles ne seront applicables que si elles sont aussi efficaces que les hommes."*



© Carsat Rhône-Alpes

## Le PIL'es

Le Pôle d'Intelligence Logistique Europe du Sud est une plateforme d'échange qui regroupe plus de 60 entreprises et 300 professionnels de la logistique. Il anime des actions en faveur de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, de la promotion de la logistique et du territoire.

Un de ses groupe de travail, "prévention des risques professionnels", s'est attaché à faire un état des lieux du niveau de maîtrise des aspects santé/sécurité dans les entrepôts logistiques.

Ceci a permis de dégager des axes de progrès. S'en suivra l'établissement de « fiches réflexe », inventoriant les pratiques efficaces de la profession dans ce domaine.

L'année 2011 a été marquée également par l'organisation d'une formation/action TMS/RPS à laquelle 7 établissements ont participé. Fort de son succès, elle sera reconduite cette année avec une portée régionale.

PIL'es CCI Nord Isère  
5 rue Condorcet  
38093 Villefontaine Cedex

[www.pole-intelligence-logistique.com](http://www.pole-intelligence-logistique.com)

## Une grue pour faire monter la motivation

Gilles Rubat est installé à Cailloux sur Fontaine (69). Il est couvreur zingueur à son compte. A 40 ans, il gagne sa vie de manière satisfaisante, enchaîne les chantiers mais la situation ne lui convient plus : il a mal au dos et la fatigue vient doucement à bout de sa motivation. C'est alors qu'il décide d'investir dans du matériel lourd. Son but : faciliter le travail et supprimer autant que possible le port de charges. Habitué de la location de chariots élévateurs ou autres manuscopiques, Gilles Rubat souhaite acquérir un engin différent, plus léger, souple et capable d'accéder aux chantiers de rénovation aisément... L'engin doit "lever loin ou haut, plus que supporter beaucoup de poids". La piste du camion grue est écartée, il est jugé trop lourd, trop imposant. Après 4 longues années de recherche dans différents salons professionnels, une solution apparaît enfin : il s'agit

d'une grue télécommandée installée sur une remorque. Elle pèse 3,450 tonnes, mesure 2 mètres de large et selon, de 8,50 mètres (repliée) à 27 mètres, si elle est déployée à son maximum. Elle peut supporter une centaine de kilos en bout de flèche, ce qui demeure très utile au couvreur. L'engin, venu d'Allemagne, a subi quelques aménagements pour répondre à la réglementation française, Gilles Rubat a, quant à lui, été formé à son maniement. Prévoyant, il a obtenu de l'importateur qu'une entreprise locale soit capable d'effectuer la maintenance. Il explique par ailleurs : "Avec la grue, on amène la charge à proximité du compagnon en permanence, on a totalement supprimé les maintenances et les déplacements inutiles sur le toit". Autres bénéfices : "les gamins, (comme il appelle les jeunes compagnons du devoir qu'il emploie), voient bien la différence et savent qu'ils seront



© Carsat Rhône-Alpes

là pour conforter leur expérience de couvreur-zingueur et ne vont pas perdre du temps en mise en place ou s'abimer la santé". Les clients, de leur côté, sont généralement rassurés de voir arriver une entreprise bien équipée. Un tel investissement s'élève à un peu plus de 100 000 euros. Pour ce prix, le retour de la motivation, le gain de temps et une meilleure image sont inclus. L'entreprise Rubat est de ces petites structures qui intègrent les risques inhérents à leur activité (chute de hauteur, maintenance, risque routier) et en tirent un bénéfice. "Avant, on faisait 150 m<sup>2</sup> à deux et on se fatiguait vraiment, maintenant, on en fait 300 et on rentre avec l'énergie suffisante pour satisfaire à nos obligations familiales", plaisante l'entrepreneur pour conclure.

## L'effet ricochet

Formez le formateur à la formation, il formera les formateurs qui formeront. C'est (presque) plus facile à faire qu'à dire. La mission a été accomplie grâce au partenariat entre la Carsat Rhône-Alpes et l'entreprise Placoplatre. Celle-ci propose notamment aux plaquistes et plâtriers une formation technique à la pose de cloisons, plafonds... dans les logements collectifs.

L'ambition consistait à intégrer la sécurité et la santé au travail dans ces formations.

"La manipulation des plaques, l'utilisation d'outils vibrants, les mauvaises postures de travail, mais aussi les blessures causées par les outils de coupe, les chutes de hauteur ou de plain-pied, le bruit, l'inhalation de poussières de toutes sortes, sont autant de raisons de s'engager", explique Pascal Sergi, ingénieur conseil à la Carsat Rhône-Alpes et initiateur du projet. Concrètement, la réflexion a porté sur l'intégration formelle d'un volet prévention à chaque formation dispensée. Une fois les principes validés de concert, un formateur relais de Placoplatre a suivi une formation à la Carsat Rhône-Alpes avant, à son tour, de faire passer les messages à ses collègues formateurs.

Troubles Musculo-Squelettiques (TMS), sciatique, surdité, coupure..., n'ont plus de secret pour tous. Chaque formateur a bien évidemment la possibilité d'évoquer la sécurité selon sa sensibilité.

Les plâtriers et les plaquistes entendent dès la première heure de stage les messages de prévention, propres au site industriel qui les accueille, mais aussi, plus généralement, aux risques de leur profession. Les échanges permettent aussi d'améliorer le savoir concernant les règles techniques ou de chasser les idées reçues. Et les stagiaires sont preneurs : "c'est ma santé, pas celle du patron", dit l'un d'eux. "Si on nous donne du matériel pour travailler en sécurité, on l'utilisera" s'engage un autre.

Pour Sébastien Garcia, responsable formation technique Placoplatre Isover, "Nous associer à un organisme référent donne un crédit supplémentaire à nos formations". Et il ajoute : "le contact étant établi avec la Carsat Rhône-Alpes, nous disposons d'une source permanente et disponible d'informations fiables, c'est un vrai plus. Auparavant, nous étions conformes aux exigences réglementaires, mais pas exemplaires, ce qui est le cas aujourd'hui". Ainsi, chaque stagiaire, lors de sa venue sur un site de formation, peut découvrir le summum des moyens techniques disponibles pour travailler en sécurité.



© Carsat Rhône-Alpes

Alain Chappuis, formateur technique Placoplatre Isover, animateur du centre de formation de Chambéry.

En arrière plan, des stagiaires à l'ouvrage sur les toutes nouvelles PIR (plateformes Individuelles Roulantes), équipées de garde-corps rigides escamotables.

Plus d'info : [www.placo.fr](http://www.placo.fr), rubrique Services puis formation professionnelle.

## Décrets, arrêtés, recommandations...

### ● Réforme de la médecine du travail : publication des décrets n° 2012-135 et n° 2012-137 du 30 janvier 2012.

JO du 31 janvier 2012.

Le premier texte modifie les dispositions du code du travail relatives aux missions et à l'organisation des services de santé au travail (SST), ainsi que celles relatives aux personnels concourant aux services de santé au travail (médecins du travail, personnel infirmier, intervenants en prévention des risques professionnels, assistant de services de santé au travail). Il précise les conditions d'exercice des salariés désignés par l'employeur pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise.

Il modifie aussi les dispositions relatives au suivi individuel de l'état de santé du salarié : périodicité des examens médicaux, surveillance médicale renforcée, visite de préreprise...

Le deuxième décret précise les différentes formes possibles de SST, les conditions de création des SST, leurs relations avec les Direccte. Il définit aussi les modalités d'enregistrement auprès

de la Direccte des intervenants en prévention des risques professionnels n'appartenant pas à des services de santé au travail interentreprises.

Date d'entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> juillet 2012.

### ● Décret n° 2012-232 du 17 février 2012 relatif à la déclaration annuelle des substances à l'état nanoparticulaire pris en application de l'article L. 523-4 du code de l'environnement.

JO du 19 février 2012.

Les entreprises produisant, distribuant ou important une substance à l'état nanoparticulaire (en l'état ou contenue dans un mélange sans y être liée) ou de matériaux destinés à rejeter cette substance dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation ont l'obligation d'en déclarer les quantités et les usages au ministre chargé de l'environnement avant le 1<sup>er</sup> mai de chaque année. Cette déclaration est obligatoire dès lors qu'une quantité minimale de 100 grammes de substance a été produite, importée ou distribuée.

Ce texte entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## Dernières recommandations adoptées par les Comités Techniques Nationaux

### ● R 459. Amélioration des conditions de travail dans les grues à tour.

Adoptée par le Comité Technique National des industries du Bâtiment et des Travaux Publics.

### ● R 460. Fonction d'accueil et d'accompagnement des nouveaux en entreprise.

Adoptée par le Comité Technique National des industries du Bâtiment et des Travaux Publics, elle propose une démarche en matière d'accueil des nouveaux comprenant la mise en place de la fonction d'accueillant dans l'entreprise et sa formation en vue de lui donner les compétences indispensables en santé et sécurité au travail.

### ● R 461. Limites pratiques permettant de diminuer les risques dus aux manutentions manuelles de produits ou colis palettisés au-delà de 1,80 m (hauteur s'entendant support et chargement).

Adoptée par le Comité Technique National des Services, Commerces et Industries de l'Alimentation.

### ● R 462. Bien choisir les revêtements de sol lors de la conception/rénovation/extension de locaux de fabrication de produits alimentaires.

Adoptée par le Comité Technique National des Services, Commerces et Industries de l'Alimentation, Elle définit précisément les trois critères de choix d'un revêtement de

sol : critères antidérapants, critères d'hygiène alimentaire, et critères d'aptitude à l'utilisation et précise les modalités de pose et de nettoyage du revêtement.



## S'abonner à Crescendo

Sur internet : [www.carsat-ra.fr](http://www.carsat-ra.fr)

rubrique **l'entreprise** puis

**la prévention des risques**

**professionnels - Crescendo**

ou par téléphone au **04 72 91 98 28**

Crescendo est édité par la **Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Rhône-Alpes**, 26, rue d'Aubigny 69436 Lyon Cedex 03.

**Directeur de la publication** : Jacques Kiner - **Responsable de la publication** : Jérôme Chardeyron - **Rédacteur en chef** : Patrick Bourchenin -

**Comité de rédaction** : Chantal Couillandeu, Marc Davoust, Olivier Godefert, Fabienne Jaulin, Véronique Lemaître, Virginie Preti, Ariane Révy,

Ludovic Nassisi, Florent Vial. **Ont participé à la rédaction du N°32** : Pierre-Alban Doucet, Bruno Combasson, Christophe

Ferré, Pascal Sergi. **Mise en page** : Direction de l'Innovation et de la Communication **Impression** : SA Fabregue Imprimeur -

**tirage** : 52 000 exemplaires. **Numéro ISSN** : 1628-6359 - Pour recevoir des exemplaires supplémentaires, merci de contacter

le **04 72 91 98 28**. Contact courriel : [preventionrp@carsat-ra.fr](mailto:preventionrp@carsat-ra.fr)



## Documentation

### ● Fumées de soudage. Mieux vaut prévenir que guérir.

Carsat Rhône-Alpes, 2012. SP 1172

Cette fiche propose des bonnes pratiques à adopter : moins émettre de fumées, préparer les tôles, remplacer le meulage par d'autres techniques, capter à la source et évacuer les fumées de l'atelier.



© Carsat RA

### ● 10 bonnes pratiques favorisant la santé au travail en contribuant à la performance globale des PME : expériences conduites en Rhône-Alpes.

Carsat Rhône-Alpes, 2011. SP 1177

Suite à des expérimentations associant entreprises, consultants, chercheurs, enseignement supérieur et institutionnels, un outil opérationnel a été créé pour aider les PME à prendre en compte la santé au travail dans leur démarche d'amélioration de leur performance. Ce document est une première formalisation de ces bonnes pratiques, illustré par des exemples.



© Carsat RA

### ● Nanomatériaux. Prévention des risques dans les laboratoires.

INRS, 2012. ED 6115

Ce document propose une aide à l'évaluation des risques liés aux nanomatériaux quel que soit le domaine d'activité du laboratoire : chimie, physique, mécanique, biologie, toxicologie, etc. Il donne les informations nécessaires au choix des procédés, des méthodes et des pratiques de travail propres à réduire les risques. Il propose des mesures de prévention collective et individuelle les mieux adaptées à la protection des opérateurs, mais également des règles de protection des personnes amenées à intervenir dans les laboratoires plus ponctuellement (personnel de nettoyage, agents de maintenance, etc.).



© INRS

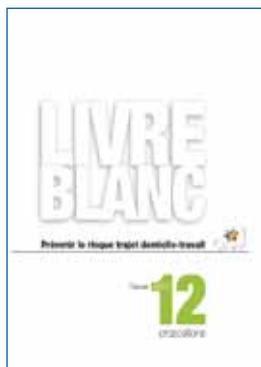
### ● Livre blanc. Prévenir le risque trajet domicile-travail.

12 propositions.

Comité de pilotage pour la prévention du risque routier professionnel, Cnamts 2012.

Issu d'une large concertation, ce livre blanc propose une série d'actions concrètes visant une mobilité sûre et durable.

Il est téléchargeable sur [www.risquesprofessionnels.ameli.fr](http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr).



© Risquesprofessionnels

## En bref.

### Une nouvelle aide financière simplifiée : conception des locaux de travail

Pour obtenir des postes de travail qui tiennent compte des exigences santé/sécurité des opérateurs, le meilleur moment est bien évidemment la phase de conception des locaux de travail.

Aussi, pour aider les PME de la région, dans cette démarche, la Carsat propose une nouvelle aide financière. Elle permet la prise en charge par la Carsat de 70 % des honoraires d'un consultant en ergonomie pour la conception de nouveaux locaux de travail.

Ce consultant devra, après analyse des besoins de l'entreprise, assister le chef d'entreprise dans la rédaction d'une annexe "santé-sécurité" qu'il remettra à son architecte.

**En savoir + :** [www.carsat-ra.fr](http://www.carsat-ra.fr)  
rubrique l'entreprise/prévention des risques professionnels

## Agenda

### Colloque - Evaluation des risques psychosociaux

Le 28 juin à 14 heures  
Lyon 3<sup>ème</sup>

*Faut-il évaluer les risques psychosociaux en entreprise ? Comment ? Peut-on les traiter comme les autres risques professionnels ? Comment les transcrire dans le document unique ?*

*Quels indicateurs peut-on utiliser ?*  
Colloque organisé par la Carsat Rhône-Alpes en partenariat avec la DIRECCTE et ARAVIS et avec le témoignage d'entreprises.

### Renseignements :

Claude Vadeboin : 04 72 91 98 34  
[cvadeboin@carsat-ra.fr](mailto:cvadeboin@carsat-ra.fr)